

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 24 JANVIER 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide **DE NE PAS APPROUVER** le rapport de la CLECT en date du 17 décembre 2018 relatif au calcul des charges transférées pour la compétence éclairage public et **DE NE PAS AUTORISER** Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal décide **DE NE PAS APPROUVER** le projet de statuts concernant l'éclairage public et **DE NE PAS AUTORISER** Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT en date du 17 décembre 2018 relatif au calcul des charges transférées pour la compétence politique sportive, pour la compétence fourrière animale et pour la rétrocession de la compétence « espaces de rencontre intergénérationnels » et **D'AUTORISER** Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal décide **D'APPROUVER** le projet de statuts des compétence politique sportive, pour la compétence fourrière animale et pour la rétrocession de la compétence « espaces de rencontre intergénérationnels » et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à modifications statutaires énoncées ci-dessus.

Après délibération et à l'unanimité, Mr Romain RONDEAU est nommé délégué suppléant de la CLECT en remplacement du Monsieur André JOUDIOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet d'ateliers artistiques de l'Association « Plaisir et Loisirs en Gâtinais » pour un montant de 480 € net TTC et sollicite la subvention au Département d'un montant de 240 € net TTC dans le cadre du FACC 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de spectacle de l'Association « La Troupe des Salopettes » pour un montant de 600 € net TTC et sollicite la subvention au Département d'un montant de 600 € net TTC dans le cadre du FACC 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'autorisation préalable d'investissement 2019 à hauteur de 6 315 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Jean-Jacques MALET, titulaire et Monsieur Lionel THIERRY, suppléant, à la commission « d'appel d'offres » du groupement de commandes de la vidéoprotection et dit que cette décision est applicable à compter du 25 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le legs universel de Mme Jacqueline DUMONT.